

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit juin,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 22 juin 2023

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Dominique TEXTORIS, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Yolande LAFRANÇAISE, Christophe MONELLS, Vanessa ALBERICH, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Michel CUGULLERE, Frédérique CUGULLERE, Caroline LANGLAIS

Absents excusés : M. Didier MALE ayant donné procuration à Mme Laurence AUSINA

Mme Sylvie TROTIN ayant donné procuration à Mme Yolande LAFRANÇAISE

M. Arnaud TREMOUILLE ayant donné procuration à Mme Marina PICORNELL

Mme Marie DARNER ayant donné procuration à M. Francis FRANCHET

Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à M. Gilles GUILLAUME

M. Pierre TILLOIS ayant donné procuration à Mme Carmen ARANEGA

Secrétaire de séance : Lucy FERRER

Objet : 2023/04/03 Convention PASS BAFA

Considérant qu'afin d'impliquer les jeunes citoyens dans la vie de la cité, la commune reconduit son dispositif « PASS BAFA » qui prévoit que la commune apporte une aide financière individuelle de 350 € à des jeunes afin de leur permettre d'obtenir le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A) et qu'en contrepartie le bénéficiaire effectue un engagement citoyen de deux semaines de quatre jours

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la convention annexée ;
- **DE VALIDER** la prise en charge d'une aide financière de 350 € pour l'obtention du Brevet d'Aptitude, pour un maximum de 5 participants ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits en dépenses de fonctionnement du Budget Primitif 2023 ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 30 juin 2023



Le Maire

Laurence AUSINA

PUBLIÉ LE 04 JUIL. 2023